

# CQP PSGE

## Participation à la Sécurité des Grands Évènements

### DE FORMATION



EXPERT EN SÉCURITÉ PRIVÉE

### Public Concerné



Tout Public.

### Prérequis



- Être âgé de 18 ans minimum.
- Être titulaire d'autorisation préalable du CNAPS ou d'une carte professionnelle en cours de validité.
- Avoir un niveau en français conforme à la réglementation (B1), ce niveau étant évalué par des tests.

### Objectifs

L'objectif de la formation est d'acquérir les compétences nécessaires pour participer aux activités privées de Sécurité des Grands Evènements :



- Protéger, alerter et secourir pour assurer la sécurité des biens et des personnes.
- Gérer les évènements effectuer les palpations de sécurité et l'inspection visuelle des bagages.
- Se maîtriser pour agir de manière appropriée dans les situations à risques aggravées.
- Dans le contexte d'organisation de Grands Evènements manifestations sportives, culturelles ou récréatives de plus de 300 personnes.

### Effectif Maximum



De manière réglementaire, l'effectif est de 4 stagiaires minimum 12 maximum.

### Conditions de Formation



La formation alterne les séquences théoriques et pratiques. La pratique comprend des mises en situation et des jeux de rôle.

- PC pédagogique conforme à l'arrêté du 1er juillet 2016.
- Matériel SST conforme au référentiel INRS.
- Casques de réalité virtuelle avec générateur de scénario.
- Main courante embarquée / GSAO.

### Encadrement

Les formateurs intervenants sur l'ensemble des formations habilitations électriques possèdent :



- Une connaissance de base en prévention.
- Une compétence technique, une bonne pédagogie adaptée à une public d'adultes.
- Un titre d'habilitation en adéquation avec la formation dispensée ou disposition équivalente pour les travailleurs indépendants ou employeurs.

### Validation



Chaque UV fait l'objet d'une évaluation théorique ou pratique afin de mesurer la progression du stagiaire ; QCU, mises en situation avec grille d'évaluation et critères d'appréciation de l'atteinte des objectifs. 3 QCU d'entraînement en fin de formation.

### Durée



Les titulaires d'un CQP/TFP d'une autre activité (ex : CQP ASA), peuvent bénéficier d'une réduction de parcours équivalente au tronc commun, soit 14h, sous réserve d'un SST de moins de 2 ans. Total : 106h.

<b>UV 1 - SST</b>	<b>14h</b>	<b>UV 9 - Module Palpation de Sécurité et Inspection des Bagages</b>	<b>7h</b>
Module Gestes élémentaires de premiers secours.			
<b>UV 2 - Environnement Juridique</b>	<b>16h</b>	<b>UV 12 - Module Évènementiel Spécifique</b>	<b>7h</b>
<b>UV 3 - Module Gestion des Conflits</b>	<b>14h</b>	<b>UV 13 - Module Gestion des Situations Conflictuelles Dégradées</b>	<b>7h</b>
<b>UV 4 - Module Stratégique</b>	<b>6h</b>	<b>Examen</b>	
<b>UV 6 - Module Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier</b>	<b>7h</b>	Le candidat doit avoir validé l'ensemble des épreuves pour valider son diplôme. A réception de son diplôme, le candidat pourra faire sa demande de carte professionnelle auprès des services du CNAPS.	
<b>UV 7 - Module Sensibilisation aux risques terroristes</b>	<b>13h</b>		
<b>UV 8 - Module Professionnel</b>	<b>15h</b>		